

Communication au conseil communal par Mme Dupuis

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme d'accoutumée voici un texte représentant l'état des lieux de l'agrandissement du collège de la Praz.

Pour mémoire, à la suite du concours d'architecture de la phase 1 du collège de la Praz, les architectes Messieurs Thomas Friberg et Cédric Bonvin du bureau ACTESCOLLECTIFS ARCHITECTES SA ont gagnés en 2010 le projet de l'école de la Pra présentant un agrandissement.

De fait, ces architectes ont pu réaliser une extension en deux bâtiments Pra II et III comprenant une école avec 11 classes, une classe ACTM, 2 salles de dégagement, une UAPE de 120 places ainsi qu'une salle de gymnastique et une rythmique.

Les aménagements extérieurs, en phase terminale, comprennent, en outre, une aire d'accès pour les bus scolaires un parking d'une septantaine de places, une aire tout temps, un terrain de foot, un jardin potager ainsi qu'une grande place de jeux baptisée « Le Bois enchanté ».

Fait marquant, « Le Bois enchanté » a pu être grandement financé par de généreux donateurs enthousiastes pour plus d'un demi-million de francs.

La Municipalité leur adresse ses plus vifs remerciements pour cette dernière touche du projet qui sera inaugurée au printemps 2026. Les derniers aménagements et plantations seront réalisés en début d'année.

L'école est rentrée en fonction le 6 janvier 2025 avec l'UAPE suivie par le bâtiment de gymnastique en date du 24 février 2025.

Accessoirement, le rez de chaussée de la première phase Pra 1 a été transformé pour la création d'une bibliothèque scolaire ainsi qu'une salle des maîtres pour réunir l'ensemble des enseignants.

A ce jour, nous notons une grande satisfaction des utilisateurs ainsi que des demandes d'utilisation des salles de gym notamment par les sociétés locales de Féchy et d'ailleurs.

Les derniers défauts et retouches mineurs sont en voie de règlement.

« Le Bois enchanté »

Le « Bois enchanté » prévoit un vaste programme d'activités sportives et ludiques comprenant en outre quelques jeux destinés aux personnes à mobilité réduites, ainsi que des bancs adaptés.

Murs de grimpe, tobogan, cabane, parcours d'équilibriste, estrade en bois pour y lire à l'ombre ainsi que des gradins pour y permettre l'organisation par les enseignantes de cours didactiques.

« Le Bois enchanté » sera largement agrémenté avec de grands arbres.

Un éclairage mesuré permettra de limiter les nuisances nocturnes.

Enfin dans le demi-million récolté par le travail de la municipalité il faut noter des subventions pour chaque arbre, une subvention pour l'aire tout temps, une subvention du canton pour la piste traversant ledit « Bois enchanté », ce dernier ayant littéralement séduit Mme Luisier car ce projet entrant pleinement dans le cadre de la politique d'adaptation des structures pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

De fait, « Le Bois enchanté » sera la première place de jeux exemplaire pour le canton.

Aspects financiers et préavis complémentaire

Comme annoncé au cours des précédents conseils généraux, les constructions réalisées présentent un dépassement de coût conséquent qu'il conviendra de régulariser.

D'entente avec la Commission de gestion et des finances (COGEFIN), la municipalité prévoit de déposer une demande de crédit complémentaire permettant de couvrir le montant final des travaux pour le conseil de mars

La Municipalité a de ce fait demandé aux dernières entreprises présentes sur le site de la Praz de lui adresser les derniers montants à payer ceci afin de clore le compte de construction

L'architecte les a donc intégrés au contrôle des coûts

Le dépassement se monte au 5 décembre à CHF 3'619'000.—

Lors du conseil du mois de mars, les architectes seront présents, ceci afin de répondre à toutes vos questions

Remerciements

Pour terminer, la Municipalité souhaite d'ores et déjà remercier tous les partenaires et acteurs du projet, y compris le personnel communal fortement mis à contribution, qui ont mis toute leur énergie pour la réalisation de cet ouvrage ambitieux pour la commune, déjà adopté et apprécié par leurs nombreux utilisateurs.

La réalisation d'un tel ouvrage est une aventure.

La Municipalité souligne que cette réalisation n'aurait pas été possible sans une parfaite collaboration.

Cette aventure commencée en juin 2022 est maintenant concrétisée et offre un outil fonctionnel de grande qualité profitable tant pour la région que pour les fezzolans.

Tout particulièrement, la Municipalité remercie la générosité et l'altruisme des donateurs permettant la réalisation d'un « Bois enchanté ».

PHOTOGRAPHIES :

Comme de coutume, voici quelques images relatives aux avancements des travaux du « Le Bois enchanté ».

Au nom de la Municipalité, je vous remercie pour votre attention.

Féchy, le 5 décembre 2025